



Le Décret Tertiaire issu de la loi ELAN impose aux bailleurs et aux occupants de bâtiments de plus de 1 000 m² utilisés pour des activités tertiaires de réduire leur consommation énergétique d'au moins :

- 40 % en 2030 ;
- 50 % en 2040 ;
- 60 % en 2050.

Propriétaires et occupants des bâtiments scolaires assujettis au dispositif doivent collecter un certain nombre de données relatives à leur patrimoine, à leur consommation énergétique et choisir une année de référence puis intégrer ces informations au sein de l'Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire (OPERAT) mis à disposition par l'Ademe **pour le 30 septembre 2022 au plus tard.**

Pour les accompagner dans cette démarche, **la Fédération nationale des Ogec avec le soutien de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, met en place plusieurs dispositifs :**

1

des webinaires pour comprendre le dispositif éco-énergie tertiaire et préparer le dossier à remplir sur la plateforme OPERAT :

Un premier webinar a été proposé le vendredi 26 août 2022, de 13h à 14h, animé par la société G-On Life. Il a présenté le dispositif et ses objectifs.

D'autres webinaires suivront :

- Cas d'un établissement scolaire comprenant un ou plusieurs bâtiments implantés sur un même site (cas le plus courant) ;
- Cas d'un établissement scolaire multi-sites ;
- Cas d'un établissement scolaire multi-activités (restauration, internat, salle de sport...).

Les dates seront communiquées par la Fédération nationale des Ogec.

2

Une plateforme téléphonique à partir du 29 août 2022 animée par la société Accéo avec des ingénieurs thermiciens et des experts en génie climatique au 04 86 25 75 74.

3

Une foire aux questions sera alimentée au fur et à mesure pour bénéficier à l'ensemble des Ogec.

La Mutuelle Saint-Christophe assurances, assureur responsable et solidaire, s'engage auprès de ses sociétaires de l'enseignement catholique afin de les accompagner dans leurs enjeux transition énergétique.